



## Retirement d'un montant injustifié sur le chèque de caution.

Par **fobyy**, le **08/04/2009** à **11:23**

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à préciser que j'ai eu affaire à une régie et non à une agence immobilière. Je suis étudiant et j'ai quitté mon logement il y a 3 mois.

J'ai reçu mon chèque de caution avec un prélèvement de 120€ pour je cite "Enlèvement d'objets encombrant dans le local a poubelle", or je n'ai jeté aucun objet encombrant dans ce local.

De plus après avoir cherché sur internet des informations sur le propriétaire de la société qui a effectué les enlèvements des soi-disant objets encombrants, il s'est avéré que celle-ci a été créée un mois avant mon déménagement et que le propriétaire n'est autre que celui de la régie!

Comment puis-je résoudre ce problème?

Par **Solaris**, le **08/04/2009** à **22:03**

Votre état des lieux indiquait-il la présence de ces objets?  
Dans la négative, ils doivent vous rembourser les 120 euros.